

Vénissieux, le 9 novembre 2020

Les personnels du collège Jules Michelet (enseignants, CPE, AED, AESH, agents techniques et de service)

Les parents d'élèves élus du collège Jules Michelet

A

Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Rhône, S/C de Mme Vétral, Principale du collège Jules Michelet, à Vénissieux.

Objet : demande d'audience face à l'urgence sanitaire et pédagogique du collège Jules Michelet

Nous, personnels du collège Jules Michelet de Vénissieux, exprimons par ce texte notre désaccord au protocole sanitaire qui nous est imposé dans ce contexte épidémique. Le protocole sanitaire envisagé par le ministère ne garantit absolument pas la sécurité sanitaire des élèves et des personnels, prenant en compte le fait que le collège Jules Michelet comporte les plus gros effectifs de l'académie (en éducation prioritaire renforcée). Actuellement, nous avons un taux de remplissage proche de 90%. Dans ce contexte de progression exponentielle de l'épidémie, d'autant plus dans le département du Rhône, nous refusons de surexposer au virus nos élèves, leur famille, mais aussi nous-même, nos familles et, finalement, l'ensemble de la société.

Malgré la mise en place d'un protocole renforcé au collège Jules Michelet, nous affirmons que la **protection des élèves et des personnels reste illusoire** sans mesures de réduction des effectifs de classe et des aménagements de tous les emplois du temps. Si le protocole renforcé limite le brassage des élèves, sa mise en place ne peut se faire qu'au prix d'un surinvestissement de tous les personnels, impossible à maintenir sur la durée. Le personnel exprime également son inquiétude face au caractère contraignant du protocole pour les élèves et craint les tensions/débordements que celui-ci pourrait entraîner, comme nous avons pu le constater depuis la reprise du 2 novembre 2020.

Les assistant.es d'éducation du collège Jules Michelet se trouvent, depuis plusieurs années, en sous-effectif. Il leur est impossible d'assurer leur mission première, celle d'assurer la sérénité de la vie scolaire de notre établissement, et cela d'autant plus que l'application du protocole sanitaire leur demande une surcharge de travail. **Les équipes d'entretien** sont en sous-effectif alors qu'à leur travail habituel s'ajoute la nécessaire et minutieuse désinfection des locaux.

Si nous sommes **préoccupé.es** par la situation sanitaire, nous le sommes tout autant par **notre mission d'enseignement** et par le nécessaire maintien du lien entre les élèves et l'école. Nous savons les graves conséquences qu'aurait une fermeture complète des établissements scolaires dans l'apprentissage et l'épanouissement des élèves, en particulier dans les milieux les plus défavorisés. C'est pourquoi, nous demandons des mesures d'urgence maintenant, pour ne pas faire subir aux élèves et à leur famille la fermeture totale des établissements, tout en permettant une distanciation physique qui garantisse une sécurité sanitaire des personnels et des élèves.

Des solutions sont possibles pour continuer à accueillir les élèves dans les établissements scolaires avec une sécurité sanitaire renforcée.

Nous demandons, des moyens exceptionnels liés aux mesures sanitaires à appliquer et la mise en œuvre des mesures pédagogiques suivantes:

- l'embauche d'assistant.es d'éducation
- la réduction des effectifs d'élèves (avec un système d'alternance, tel qu'il est prévu par le Plan de continuité pédagogique du ministère et tel que cela est évoqué dans le protocole mis en place). Ceci permettrait un **meilleur suivi pédagogique** (utilisation de salles spécialisées, maintien des ateliers culturels et de remédiation), **assurer la sécurité des élèves** dans l'établissement et limiter véritablement les risques de contamination.
- l'aménagement des emplois du temps des élèves et des personnels pour permettre d'appliquer la mesure précédente.

Nous sommes mobilisé.es pour la **qualité de la scolarité de nos élèves**, prêt.es à adapter nos fonctionnements pédagogiques, à élaborer des modalités de travail qui permettent un juste équilibre entre la préparation à la maison et l'échange en présentiel : les consignes ministérielles aux rectorats et aux directions d'établissement doivent changer pour assurer la sécurité de tous leurs personnels et des élèves ainsi que la qualité pédagogique de nos enseignements.

Nous vous avons alerté sur la situation le jeudi 5 novembre 2020 à travers une motion de censure transmise au conseil d'administration de l'établissement. Aujourd'hui, nous sommes sans réponse de votre part, et au vu de l'urgence de la situation sanitaire, nous demandons audience auprès de vos services avant le vendredi 13 novembre 2020.

Le 9/11/2020,
À Vénissieux